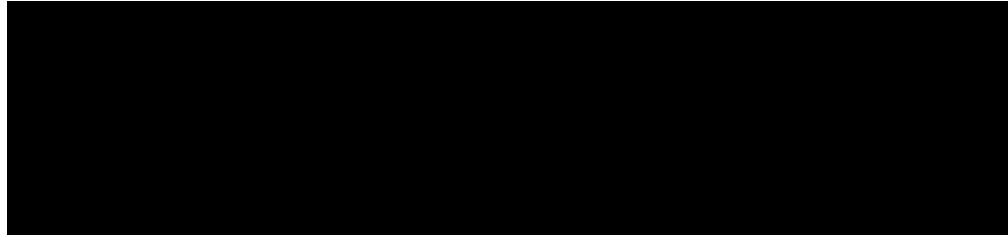


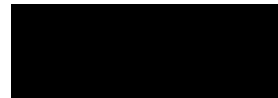
Direction de la gouvernance  
et de l'accès à l'information

PAR COURRIEL

Québec, le 26 mars 2026



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2025-2026.428**



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 9 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

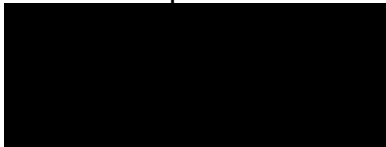
« Le coût des libérations syndicales pour les dix (10) dernières années complètes dans le réseau de la santé et des services sociaux. » (*sic*)

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous transmettons, sous l'onglet 1, le document que nous avons répertorié.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information



Sylvie Lehoux

p. j. 2